

porte à ma circonscription, j'aimerais aussi que le ministre des Travaux publics réponde à ma question au sujet du programme de routes d'accès aux ressources et d'un programme imaginatif pour l'utilisation de la rivière Saint-Jean. Puisque j'aime à croire que l'Expo '67 jouit de l'entière approbation, compréhension et sympathie du monde des affaires aussi bien que des membres du Parlement, je suis sûr que le ministre du Commerce voudra calmer les craintes de beaucoup de gens à l'égard de ce projet. Nous laisserons au président de la France le soin de décider si l'on construira une tour pour enlaidir le profil autrement attrayant de la grande ville de Montréal.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, je désire ajouter un post-scriptum à mes remarques d'hier à l'occasion des crédits provisoires quand j'ai soulevé la question de M. William Grant, ancien agent pour le Yukon de la Direction des affaires indiennes. J'ai appris aujourd'hui que son collègue, M. Joseph Armishaw, qui avait été également accusé, a été acquitté de tous les chefs d'accusation. Cet homme est suspendu de ses fonctions depuis septembre 1963. On n'a porté les accusations que le 4 novembre 1964. Lui aussi a été sans traitement et a dû recourir à toutes les ressources qu'il a pu trouver. On peut facilement comprendre combien il est difficile pour un fonctionnaire sous le coup d'une suspension d'obtenir un emploi provisoire.

Certains semblent croire que des influences indues ont été exercées relativement à ces causes. Je veux répéter que je suis étonné de la pitié témoignée dans certains cas, mais qu'on ne retrouve pas dans ces deux cas. Par conséquent, j'espère qu'avant l'adoption des crédits provisoires, nous obtiendrons une réponse relativement à MM. Grant et Armishaw.

Aujourd'hui, j'ai appris que Jean Dastous, directeur de l'administration à la Division des affaires indiennes, avait déclaré que M. William Grant ne pouvait pas réintégrer son ancien poste parce qu'il y avait eu rupture.

Cela veut-il dire que cet homme a été congédié? Pour moi, le mot «rupture» ne signifie qu'une chose: cet homme a été remercié de ses services et pressé d'offrir sa démission.

Nous voulons savoir exactement ce qui s'est passé, à la lumière des observations du juge et de celles des habitants de cette collectivité. Qu'on nous révèle seulement que la décision prise par un fonctionnaire d'Ottawa, qui est bien éloigné de la scène des événements, ne nous satisfait pas. Nous savons que le juge des Territoires du Nord-Ouest et celui du Yukon ont vivement critiqué la bureaucratie entourant l'administration du Nord canadien et je n'aimerais sûrement pas être à la place de ces gens qui ont fait l'objet des critiques de ces deux juges; ceux-ci connaissent la région et sont d'éminents avocats. L'un d'eux a été nommé par un ancien gouvernement libéral. Je veux parler du juge Sissons, qui a déjà été député à la Chambre des communes. Quant au juge Parker, il a passé de longues années dans les Territoires du Nord-Ouest, avant sa nomination. Ces hommes savent sûrement de quoi ils parlent. Pourtant, il semble qu'on refuse, à Ottawa, d'écouter leur voix et celle d'autres habitants de la région.

J'avais cru comprendre également que le ministre de la Justice répondrait aux remarques du chef de l'opposition sur un juge d'Ontario et un juge du Québec dont les cas sont à l'étude. Une déclaration nous a été promise. Sera-t-elle faite avant que les crédits soient adoptés?

Des voix: Dix heures.

L'hon. M. Lambert: J'espère que le ministre du Revenu national note toutes ces choses et que des réponses nous seront fournies demain.

Je déclare qu'il est dix heures, monsieur le président.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.